

en quantité illimitée du saumon et du hareng de l'Alaska. Toutefois, le Gouvernement a annoncé qu'il mettrait en oeuvre de nouveaux règlements disposant que toutes les prises de saumon et de hareng faites au large de la côte du Pacifique doivent être débarquées au Canada. Les transformateurs américains ne seront pas autorisés à acheter du poisson directement de pêcheurs canadiens en mer. Cette disposition garantira l'exactitude des rapports sur les prises, l'inspection, la classification et le contrôle de la qualité, et elle améliorera la gestion des réserves de poisson de la côte ouest. Elle garantira également le gagne-pain des collectivités de la côte ouest.

Ajustement

L'Accord commercial comporte plusieurs caractéristiques qui aideront l'industrie canadienne à s'adapter et à faire face aux pressions de la concurrence. L'exécution de l'accord est échelonnée sur dix ans, la durée des périodes d'ajustement variant en fonction de la vulnérabilité des secteurs d'activité.

Les secteurs ou politiques particulièrement sensibles ont, pour une large part, été exclus de l'ALE. C'est le cas notamment des programmes de gestion des approvisionnements en produits agricoles, de toutes les industries culturelles et des services de transport.

À la conférence des premiers ministres qui a eu lieu le 25 novembre 1987, le Premier ministre a annoncé la création d'un Conseil consultatif sur l'ajustement, qui sera présidé par M. Jean de Grandpré. Le Conseil déterminera les besoins et les situations créés par l'ALE, et fera les recommandations appropriées. De plus, grâce au Conseil, le gouvernement fédéral sera mieux à même de veiller à ce que les Canadiens tirent pleinement parti des nouveaux débouchés ouverts par l'Accord.

De plus les gouvernements fédéral et provinciaux passeront en revue la gamme actuelle des programmes d'aide et d'adaptation en matière d'emploi afin de déterminer s'il convient de débloquer des crédits supplémentaires ou de modifier les programmes. Ceux-ci soutiennent la mobilité, le recyclage, la formation et des initiatives spéciales afin d'aider les travailleurs à trouver un nouvel emploi. Il existe une large gamme de programmes à l'intention des secteurs industriel et agricole. Les gouvernements fédéral et provincial examinent ces programmes ainsi que les régimes fiscaux afin que les travailleurs puissent s'adapter à un marché du travail de plus en plus concurrentiel.